

## **PROCES VERBAL DE MESURAGE ET DE BORNAGE**

L'an deux mil vingt cinq, le vingt cinq novembre.

Je soussigné, Philippe BINAMÉ, Géomètre-Expert Immobilier, domicilié 4 chaussée de Luxembourg à 5336 COURRIERE, tél. 083/214494, inscrit à l'Ordre des Géomètres-Experts (n° 04/0353), légalement admis et assermenté près le Tribunal de Première Instance séant à Dinant,

Déclare avoir procédé au mesurage et à la délimitation de deux parcelles de terrain sises sous la commune de :

### **OHEY 4<sup>ième</sup> division – Goesnes**

A front de la rue Sart Donneux, cadastrées ou l'ayant été section B, parties des numéros 106 W et 106 X.

Lesquelles parcelles figurées respectivement sous liseré jaune et vert au plan ci-contre, j'ai trouvé contenir en superficie :

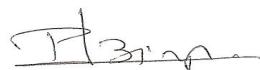
**Lot 1 : 13 a. 70 ca.**

**TREIZE ARES SEPTANTE CENTIARES**

**Lot 2 : 13 a. 60 ca.**

**TREIZE ARES SOIXANTE CENTIARES**

En foi de quoi, j'ai dressé le présent procès verbal de mesurage et de bornage à la date que dessus pour valoir ce que de droit.



N.B. Les mentions cadastrales ainsi que les tenants et aboutissants sont donnés à titre indicatif.

En ce qui concerne les alignements et prescriptions urbanistiques, il convient de se conformer aux règlements émanant ou à émaner des autorités compétentes.

Situation cadastrale - échelle : 1/2500



Commune de OHEY - 4° division - Goesnes

## Section B

échelle : 1/500



© Les données cadastrales 1.1.2025 de ce document appartiennent exclusivement à l'Administration Générale de Documentation Patrimoniale.

## Liste des coordonnées

Numéro	X	Y	Nature
N°1	158,74	257,45	borne feno blanche
N°2	178,83	256,71	borne feno blanche
N°3	182,09	206,80	borne feno blanche
N°4	162,00	207,56	borne feno blanche
N°7	110,41	209,58	borne feno blanche
N°8	101,36	260,45	borne feno blanche
N°9	130,05	258,95	borne feno blanche
N°10	136,21	208,57	borne feno blanche
12	187,12	206,62	borne feno rouge
16	183,88	256,05	borne feno rouge
21	182,48	197,99	borne feno

N° de référence : 92055 -

